

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MOSELLE  
PLACE DE LA GLORIETTE  
57130 ANCY SUR MOSELLE

---

**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 avril 2011 à 20 h 30**

**Conseillers titulaires présents :**

Gilles SOULIER – Arthur MINELLO – Jean-Paul DANY – Serge CARE-COLIN – Robert HAUUY – Marcel SPENDOLINI – Léon BASSO - Gilbert DOERFLINGER – Jacques HOFFMANN – Aurélie TOUSSAINT – Pierre PARADEIS – Patrick BOLAY – Patrick MATHION – Philippe HARDY – Gilles FLORENTIN – Jacques MACCHI – Patrick Messein – Stéphanie JACQUEMOT – Huguette LECAQUE – Marielle PAYEN – Denis GRATIEN – Alain MILLESCAMPS

**Conseillers suppléants présents :**

Didier GRASIEWICZ – Didier BANNES – Jean-Pierre DECLOUX -

**Conseillers suppléants présents (voix consultatives)**

Serge BELLO – Thierry FLEURY -

**Etaient excusés :**

Roger BERTRAND – Philippe RENAULD – Laurent DUCASSE – Brigitte PHILIPPE – Denis CLAVIER – Loïc BELLOT – Ghislaine LEFRANCQ – Michel COULETTE – Nathalie MARMEUSE -

Nombre de conseillers titulaires élus :	30
Nombre de conseillers titulaires présents :	22
Nombre de conseillers suppléants présents :	03
Nombre de conseillers suppléants présents (voix consultatives) :	02
Nombre de voix délibératives :	25

Convocation : 12 avril 2011

Pierre PARADEIS, 1<sup>er</sup> Vice-président de la CCVM, assisté d'Annie CLAUDON, Secrétaire Générale, est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

2011 – 168 Approbation de la cartographie stratégique du bruit sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Moselle

Le Conseil Communautaire,

VU la directive 2002/49/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement,

VU le décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit dans l'environnement,

VU l'arrêté interministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement,

VU le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 572-1 à L. 572-11, transposant cette Directive et ses articles R 571-32 et suivants, relatifs au classement sonore des infrastructures de transports terrestres,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 147-1 et suivants et R 147-1 et suivants, relatifs au plan d'exposition au bruit des aérodromes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-DRCLAJ 1-069 en date du 9 décembre 2008 portant extension des compétences pour l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 17 mars 2009 relative à l'élaboration d'une cartographie du bruit dans l'environnement,

CONSIDERANT l'aboutissement de la démarche d'élaboration de la cartographie du bruit sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Moselle,

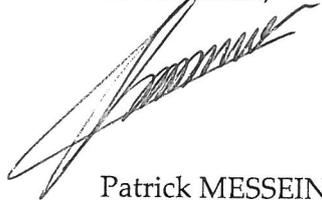
APPROUVE la cartographie stratégique du bruit sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Moselle annexée à la présente,

DECIDE que les cartes de bruit stratégiques et les informations qui s'y rattachent seront mises en ligne sur le site Internet de la Communauté de Communes du Val de Moselle.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification au maire de la commune de la délibération, pour se prononcer sur l'approbation de la cartographie stratégique du bruit sur le territoire de la CCVM. A défaut de délibération dans ce délai, La décision du conseil municipal sera réputée favorable.

Ancy sur Moselle, le 27 avril 2011

Le Président,



Patrick MESSEIN

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : CARTE DU BRUIT

Date de transmission de l'acte : 28/04/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 28/04/2011

Numéro de l'acte : 2011-168 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 057-245701370-20110426-2011-168-DE

Date de décision : 26/04/2011

Acte transmis par : Annie CLAUDON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
3.8. Environnement